

Communiqué de presse FRA/EIGE
Vienne/Vilnius, le 3 mars 2026

EMBARGO : 3 mars 2026, 12 h 00 HEC

Une enquête menée à l'échelle de l'Union européenne met en évidence l'ampleur de la violence psychologique et économique et de la cyberviolence à l'égard des femmes

Les nouvelles conclusions de l'enquête de l'UE sur la violence fondée sur le genre révèlent une grave réalité : la violence à l'égard des femmes est très répandue, de plus en plus numérique et négligée par les institutions censées la combattre et la prévenir. La violence conjugale, la violence psychologique, la violence économique et la cyberviolence comptent parmi les formes les plus répandues, mais souvent les moins reconnues. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) demandent instamment à l'Union d'aligner sa législation, ses politiques et ses pratiques sur les expériences vécues par les femmes. L'ampleur des violences non signalées montre que les systèmes ne fonctionnent pas correctement.

Dix ans après la publication par la FRA de la [première étude historique de l'UE sur la violence à l'égard des femmes](#), et malgré des avancées significatives en matière de législation et de politique, la violence à l'égard des femmes dans l'UE reste omniprésente.

Le nouveau rapport intitulé « [EU gender-based violence survey - Evidence for policy and practice](#) » (Enquête de l'UE sur la violence fondée sur le genre - Données pour les politiques et les pratiques) fournit une analyse approfondie des résultats de la deuxième enquête menée à l'échelle de l'UE. Une femme sur trois dans l'UE subit des violences physiques ou sexuelles. La violence conjugale, la violence psychologique, la violence économique et la cyberviolence sont beaucoup trop courantes, mais restent souvent les formes de violence les moins reconnues.

« La violence à l'égard des femmes est une violation des droits fondamentaux, déclare [Sirpa Rautio](#) directrice de la FRA. Dans l'ensemble de l'UE, les droits des femmes à la dignité, à la sécurité et à l'égalité sont toujours largement bafoués. Lorsqu'un comportement abusif est normalisé, caché ou ignoré, cela reflète des défaillances systémiques dans le respect des droits. Les États membres ont l'obligation claire de prévenir la violence, de protéger les victimes et de garantir l'accès à la justice — et ces conclusions montrent qu'il reste encore beaucoup à faire de toute urgence. »

La plupart des actes de violence sont largement sous-signalés. Seulement 6,1 % des femmes ont signalé à la police des violences physiques ou sexuelles commises par leur partenaire, et seulement 11,3 % en cas d'agression par des personnes autres que leur partenaire. La honte, le sentiment de culpabilité, la peur et le manque de confiance dans la police sont les raisons les plus souvent invoquées pour ne pas signaler les cas de violence. Le manque de sensibilisation ou d'accès aux réseaux de soutien y contribue.

« Si les femmes ne peuvent pas faire confiance aux institutions pour les protéger, nous devons nous demander ce qui doit changer, et non ce que les femmes devraient faire de plus, déclare Carlien Scheele, directrice de l'EIGE. Ces conclusions constituent une feuille de route pour les gouvernements : la prévention, l'intervention précoce, les services spécialisés, tenant compte de la dimension de genre et centrés sur les victimes doivent devenir la norme, et non une option. »

Certaines des principales conclusions du rapport montrent que :

- **Violence sexuelle et consentement** : la violence sexuelle se caractérise plus souvent par l'absence de consentement librement donné que par l'usage de la force physique. Les femmes sont presque deux fois plus susceptibles d'être violées par coercition ou incapacité à refuser que par la force physique manifeste.
- **La violence économique et psychologique exercée par un partenaire intime est courante, mais moins visible** : 29,9 % des femmes ont subi des violences psychologiques de la part de leur conjoint. Parmi celles-ci figurent l'humiliation, la jalousie, l'intimidation ou les comportements de contrôle. Pour 12,7 % d'entre elles, cela se produit fréquemment. Lorsque des questions supplémentaires ont été posées, 20,3 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences économiques de la part de leur partenaire, telles que l'interdiction de travailler et l'absence de contrôle sur les finances familiales.
- **La violence conjugale a de lourdes conséquences sur la vie des femmes** : 9,8 % ont été blessées physiquement par leur partenaire et 9,6 % ont souffert mentalement. En conséquence, 17,6 % des femmes ont dû s'absenter du travail et 30,8 % n'ont pas pu accomplir leurs tâches ménagères en raison de la violence exercée par leur partenaire. Les femmes ont souvent recours aux médicaments (25,8 %) et à l'alcool ou aux drogues (17,1 %) pour faire face à ces effets.
- **La violence infantile et ses conséquences durables** : 32,9 % des filles ont subi des violences physiques ou psychologiques de la part de leurs parents. Cela peut créer un cycle de violence, car les femmes qui ont subi des abus sexuels pendant leur enfance sont trois à quatre fois plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles à l'âge adulte.
- **La numérisation intensifie les violences** : 8,5 % des femmes ont été victimes de cyberharcèlement et 7 % des femmes actives ont été victimes de harcèlement sexuel en ligne. 10,2 % ont vu leurs déplacements surveillés ou suivis par leur partenaire intime.

Pour passer de la loi à l'action, l'UE a renforcé son cadre juridique, notamment grâce à la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et à la ratification à l'échelle européenne de la convention d'Istanbul. Les lois ne suffisent cependant pas.

L'enquête met en évidence des priorités claires : améliorer les systèmes de signalement attentifs aux besoins des victimes et à la dimension de genre ; garantir l'accès à un soutien global, y compris aux soins de santé et aux services spécialisés ; ériger en infraction pénale la violence sexuelle fondée sur l'absence de consentement ; étendre la

protection juridique à la violence économique et psychologique ; renforcer les réponses aux comportements abusifs facilités par les technologies ; et investir dans des systèmes de prévention précoce, de protection de l'enfance et tenant compte des traumatismes subis.

Le présent rapport présente les conclusions détaillées de l'enquête de l'UE sur la violence fondée sur le genre, qui complètent le [rapport de 2024 sur les principales conclusions](#) concernant la prévalence globale, la violence conjugale et non conjugale et le harcèlement sur le lieu de travail.

L'enquête a été réalisée conjointement par Eurostat, la FRA et l'EIGE, sur la base de plus de 114 000 entretiens menés entre septembre 2020 et mars 2024.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- FRA : media@fra.europa.eu / Tél. : +43 1 580 30 642
- EIGE : georgie.bradley@eige.europa.eu / Tél. : +370 6982 78 26